



Conseil communal

Séance du 02 décembre 2024

ÉLECTIONS - Communication des Groupes politiques au sein du Conseil communal - Notification.

Référence : CC/24/10/7

Présences : Mme Josée INCANNELA, Conseillère - Présidente;
M. Jean-Charles DENEUFBOURG, M. Gérard MATTIA, M. François DEVILLERS, M. Frédéric SCHEIRELINCK, Mme Ines TASCA, M. Nebih ALEV, M. Philippe BUSQUIN, M. Salvatore CHIAVETTA, M. Logan CHEVALIER, M. Mustapha ABDELOUAHAD, Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Mme Céline LAMBOTTE, Mme Muriel DEPPE, M. Emmanuel DEPERSENAIRE, M. Giacomo BRUNO, Mme Jennifer DERUE, Mme Emmanuelle BAUDOUX-DI LUTIS, M. Thibaut MARRÉ, M. Nicolas LEBRUN, Mme Rosy LI PUMA, Mme Charlotte FONTIGNIE, M. Bernard BODEUX, M. Bernard ENGIN, Mme Anne-Cécile MEYER, Conseillers;
M. Fabrice FRANCO, Directeur Général;

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Loi électorale en vigueur ;

Attendu que les élections communales en vue de pourvoir au remplacement ordinaire des Conseils communaux ont lieu tous les six (6) ans ; qu'elles se sont déroulées le dimanche 13 octobre 2024 ;

Vu l'article L1123-1 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui stipule que "Le ou les Conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de la liste" ;

Vu les articles L1122-34 (Commissions communales), L1123-1 §2 (Pacte de majorité), L1123-14 (motion de méfiance) et L1122-6 (remplacement en congé parental) qui se basent sur la notion de groupe politique ;

Vu le procès-verbal des élections communales du 13 octobre 2024, lesquelles sont devenues pleinement valides le 45ème jour après la date des élections conformément à l'article L4146-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, soit le 27 novembre 2024 ;

Considérant qu'il est opportun d'acter les groupes politiques du Conseil communal tels qu'ils résultent du scrutin électoral du 13 octobre 2024;

Attendu les Groupes politiques qui se sont dégagés lors desdites élections et qui composent dès lors le Conseil communal (25 sièges), à savoir :

- **le Parti Socialiste (avec 14 sièges),**
- **le Mouvement Réformateur (avec 4 sièges),**
- **100% Citoyen (avec 4 sièges),**
- **Les Engagés (avec 3 sièges);**

Considérant qu'une déclaration facultative d'apparement a été adressée par le Directeur général à chaque élu(e) ; que les élus des listes PS, MR et Engagés sont automatiquement reliés à leurs listes nationales wallonnes et qu'ils confirment vouloir rester attachés, respectivement, à leur liste, tandis que les élus "100% Citoyen" peuvent déposer une déclaration d'apparement ;

Attendu les déclarations d'apparement pour l'ensemble des mandats dérivés éventuels, que ce soit au sein des intercommunales, des asbl communales ou des associations de projets, ou pour tout autre mandat dérivé visé à l'article L5111-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), telle que reprises ci-dessous :

ABDELOUAHAD Mustapha

PS

ALEV Nebih

PS

BAUDOUX-DI LUTIIS Emmanuelle	<u>aucun</u>
BODEUX Bernard	MR
BRUNO Giacomo	PS
BUSQUIN Philippe	<u>aucun</u>
CANTIGNEAUX Géraldine	PS
CHEVALIER Logan	PS
CHIAVETTA Salvatore	<u>aucun</u>
DENEUFBOURG Jean-Charles	PS
DEPERSENAIRE Emmanuel	<u>aucun</u>
DEPPE Muriel	Les Engagés
DERUE Jennifer	PS
DEVILLERS François	PS
ENGIN Bernard	Les Engagés
FONTIGNIE Charlotte	MR
INCANNELA Josée	PS
LAMBOTTE Céline	MR
LEBRUN Nicolas	PS
LI PUMA Rosy	PS
MARRÉ Thibaut	MR
MATTIA Gérard	PS
MEYER Anne-Cécile	Les Engagés
SCHEIRELINCK Frédéric	PS
TASCA Ines	PS

Considérant qu'il est demandé au Conseil communal de prendre acte de ces groupes en son sein ;
 Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune ;
 Considérant dès lors que le Conseil communal a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

DÉCIDE

De prendre acte :

Article unique : - Des groupes siégeant au Conseil communal et des déclarations d'apparement susmentionnés.

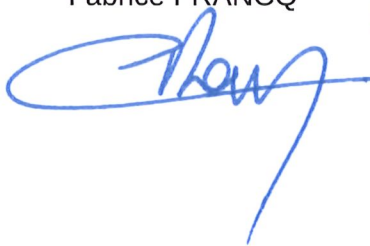
En séance, le 02 décembre 2024
 PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,
 Fabrice FRANCO

La Conseillère - Présidente,
 Josée INCANNELA

POUR EXTRAIT CONFORME :
 Le 11 février 2025,

Le Directeur Général,
 Fabrice FRANCO




Le Bourgmestre,
 Jean-Charles DENEUFBOURG

